

Communiqué de presse du 15 juin 2010

Conseil des États 1^{er} volet de la 6^e révision LAI

La Chambre haute reste redevable d'une réponse

Le Conseil des États, qui suit l'avis du Conseil fédéral, veut réinsérer 16'800 actuels rentiers et rentières dans le premier marché du travail d'ici 2018. Or, il ne précise pas où trouver les places de travail nécessaires à cet objectif. Selon les organisations du domaine du handicap, cette exigence du Conseil des États est déconnectée de la réalité. Elles demandent au Conseil national d'apporter des améliorations décisives au projet.

Engagement positif – objectif irréaliste

Les organisations du domaine du handicap œuvrent en faveur de l'intégration professionnelle des personnes handicapées. Dans les débats menés ce jour sur le volet 6a de la révision LAI, le Conseil des États a manqué l'occasion d'adapter les buts du projet de révision des rentes axée sur la réadaptation à la situation économique et aux règles du monde du travail moderne. Il confirme l'objectif irréaliste visant à trouver des emplois sur le marché libre du travail pour 16'800 rentiers et rentières actuels, sans prévoir la moindre obligation pour les employeurs. Or, cet objectif reste illusoire si les employeurs ne sont pas prêts à embaucher des personnes atteintes dans leur santé. Les organisations du domaine du handicap rejettent d'emblée ce quota fixé d'avance, en demandant au Conseil national d'y renoncer.

Soutenir l'égalité – améliorer le projet

Les organisations du domaine du handicap se félicitent que le Conseil des États soutienne l'introduction d'une contribution d'assistance. Mais malheureusement, sa proposition désavantage gravement divers groupes de personnes handicapées, notamment celles ayant un handicap mental, psychique, auditif ou visuel. La contribution d'assistance représenterait, pour ces groupes de personnes handicapées également, une avancée importante vers la réalisation de l'égalité. Le fait de se limiter au modèle de l'employeur leur cause un grave désavantage. Sous cette forme, le projet reste donc discriminatoire. Les organisations du domaine du handicap lancent un appel au Conseil national pour qu'il améliore le projet et permette à tous les groupes de personnes handicapées d'accéder à la contribution d'assistance. Elles soulignent que la liberté de choisir un mode de vie autodéterminé et responsable à domicile n'est pas gratuite, mais qu'elle ne doit pas pour autant échouer en raison de son coût.

Soutenir les efforts d'assainissement – mécanisme de financement dès 2012

Les organisations du domaine du handicap approuvent le nouveau mécanisme de financement envisagé. Si l'on veut que chaque franc économisé par l'AI profite au plus vite à l'assurance, il faut que le nouveau mécanisme de financement entre en vigueur en 2012, et pas seulement en 2014. C'est pourquoi les organisations demandent au Conseil national de modifier le projet en conséquence.

La **DOK** (Conférence des organisations faïtières de l'aide privée aux personnes handicapées) regroupe toutes les principales organisations de l'aide et de l'entraide privée aux personnes handicapées. Sa mission consiste à défendre et à coordonner les intérêts de ses membres au niveau national. Elle assure en outre la concrétisation d'activités sociopolitiques communes qui servent les intérêts des personnes handicapées.

Contact: Ursula Schaffner
AGILE Entraide Suisse Handicap
Effingerstrasse 55, 3008 Berne,
Tél. 031 390 39 39. Mobile: 077 420 62 93
ursula.schaffner@agile.ch